



Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis
Identifiant Unique : 1299178/L/A/M/000

FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2022

Je soussigné	Nom :	Nombre d'actions	
	Prénom :		
	Ou/Raison sociale :	Nombre de voix	
	N° CIN :		
	Ou/N°IU-RNE :		
	Adresse :		
	Ou / Siège sociale :		

En ma qualité d'actionnaire de la Société DELICE HOLDING –SA « DH », connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, des texte des résolutions et des autres documents mises à la disposition des actionnaires, **DECLARE CONSTITUER POUR MANDATAIRE** Madame et/ou Monsieur le Président de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DELICE HOLDING – SA « DH » réunie le 02.06.2022 pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire, et à l'Assemblée successivement réunie avec le même ordre du jour, en cas de remise pour le défaut de quorum ou toute autre cause.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

01	Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée
02	Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé
03	Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés
04	Approbation des conventions réglementées
05	Affectation du résultat
06	Quitus aux Administrateurs
07	Renouvellement du mandat de l'Administrateur Indépendant
08	Renouvellement du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires

09	Nomination d'un deuxième Administrateur Indépendant
10	Nomination des Administrateurs
11	Nomination des Commissaires aux comptes
12	Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
13	Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne
14	Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales
15	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Sur première convocation, tout formulaire non parvenu à la société au plus tard Un (01) jour avant la tenue de l'Assemblée ne sera pas prise en compte.

Fait à Tunis, le2022